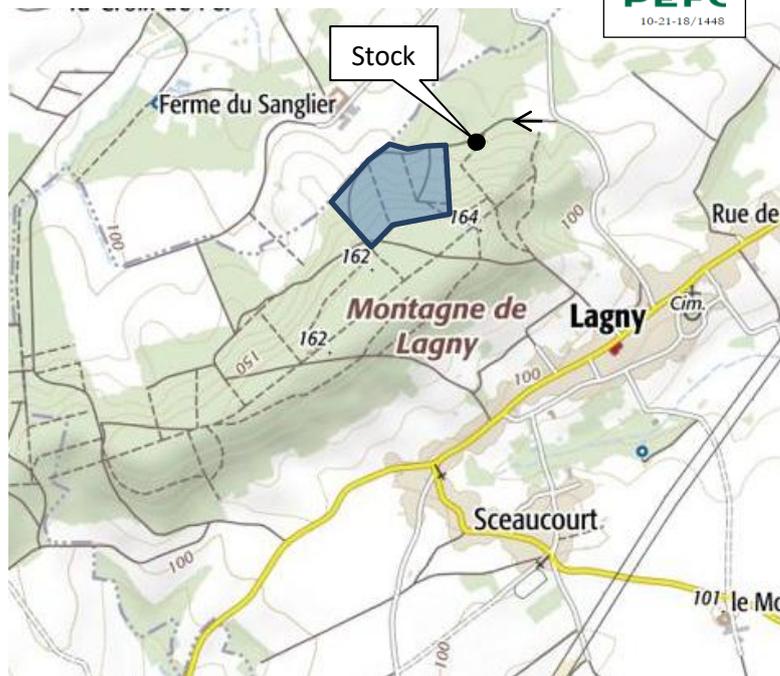


Vente Sur Pied et en Bloc



Département Oise (60)
Localisation Noyon Nord Ouest
Commune Lagny
Lieu-dit Bois de Lagny
Coordonnées GPS Longitude : 02° 54' 24,7" E
 Latitude : 49° 37' 11,2" N

Essence principale **Chêne-**
Volume présumé **259 m3**
Nombre d'arbres **189**
Volume moyen **1.75 m3**

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelle PSG 14,15
Surface 9 hectares environ
Limites chemins/peinture
Marquage un flachis au pied et peinture blanche au corps
Visite se reporter au plan ci-contre
 M. David Avril au 06 09 58 54 73

Lot estimé par JMP et le propriétaire
Certification PEFC : 10-21-18/1448
Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 27 juin 2018

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Chêne			1	1	8	10	11	10	7	6	9	5			68	119	1.75
	Châtaignier			31	40	8	3	1			1				84	65	0.78	
	Hêtre					2		1	3	2	4	2	3	2	22	49	2.24	
	Frêne				4		2	2	2	2					14	24	1.73	
	Bouleau				1										1	0.92	0.92	
<i>Observations :</i>															189	259	1.37	

Clauses particulières

Exploitation : coupe d'amélioration marquée en abandon sur toute la parcelle 14 et 15.avec réserve de tous les bois de feu par le vendeur, branches, et pointes à la découpe de 30 cm de diamètre.
 Abattage raz de terre.

Débardage : prévu vers l'Est sur le lieu de stockage noté sur le plan. Impérativement sur sol sec. En fin de chantier, les purges et déchets divers seront enlevés et les ornières nivelées.

Délai d'exploitation, de vidange et réparations le 31 Mars 2019.

Paiement :

Le prix principal H.T.de la vente sera payé en trois fractions :
 20% par chèque de banque ou virement dans les 15 jours de la vente et deux billets à ordre, de 40 % chacun, acceptés et avalisés par la banque de domiciliation, pour les échéances du 10/10/2018 et du 10/01/2019.

La totalité de la TVA au taux de 20% sera payée avec le chèque au comptant.

CVO : Payée par le vendeur.

Caution : 25%du montant de la vente sauf si caution permanente

Après le règlement total, par chèque ou virement et billets, toujours condition suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

Prix **L'acquéreur** **La Caution**

